

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 97 (1952)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction - Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur - Adjoint : Major EMG Georges Rapp

Administration : Lt - Colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., Av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209.)

Annonces : Publicitas S. A. succursale, Rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50
Prix du numéro : Fr. 1.50

Pourquoi des courses d'orientation de nuit ?

Ce sujet je l'ai traité à plusieurs reprises, dans l'*Allgemeine Schweiz. Militärzeitschrift*, et pourtant ce thème me paraît offrir sans cesse de nouveaux aspects, ce qui exige que nous examinions tous les problèmes qui sont liés à cette idée.

Si nous étions forcés, un jour, de nous défendre par les armes, contre une offensive brusquée, nous savons d'emblée que nous aurions affaire à un adversaire auquel nous serons inférieurs par l'armement terrestre et aérien. Nous ne posséderons jamais les moyens financiers et la libre disposition des matières qui nous permettraient d'égaliser une grande puissance, dans ce domaine. D'autre part, l'instruction de nos hommes ne pourra atteindre en temps de paix le niveau des troupes qui pourraient être nos adversaires. Nous pouvons peut-être admettre qu'au début d'une guerre les qualités de résistance et d'entraînement qui manqueront à notre armée de milices en face des combattants supérieurement instruits, qui nous attaqueront, pourront être compensées